



Reformierte Kirchen  
Bern–Jura–Solethurn

Eglises réformées  
Berne–Jura–Soleure

# جعل بينكم مودة ورحمة

«Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté»

Guide pour le mariage de couples islamo-chrétiens

# Sommaire

Préface	3
Avant-propos du Conseil synodal	4
Religion, couple, famille	5
Coutumes et droit	7
Le mariage et sa préparation	8
Ressources	9
Bibliographie utile	18
Services de consultation et sites Internet	19

## *Impressum*

Guide pour le mariage de couples islamo-chrétiens.

Le titre de la brochure et l'écriture arabe de la couverture proviennent de la sourate 30,21.

Rédaction: Eva Steiner et Benz H.R. Schär.

Traduction de l'allemand: Maria Vila.

Mise en page des écritures arabes : Hassan Fawaz.

Elles correspondent aux sourates du Coran mentionnées dans le texte. En outre, trois des 99 noms d'Allah sont cités.

*Graphisme et typographie:* Atelier Hanspeter Bisig, Sursee

*Impression:* SWS Medien AG Print, Sursee

© Berne, 2009

Eglises reformées Berne–Jura–Soleure / Service Migration

[www.refbejuso.ch/migration](http://www.refbejuso.ch/migration)

Cette brochure paraît dans le cadre de la campagne œcuménique «Treffpunkt Religion Migration».

## *Prix et commandes:*

Prière d'envoyer Fr. 4.– en timbres avec une enveloppe-réponse

libellée à votre nom et adresse à:

Eglises reformées Berne–Jura–Soleure,

Service Migration, Speichergasse 29, 3011 Bern

# Préface

Ces dernières années, le nombre de personnes de religion musulmane en Suisse a fortement augmenté en raison de l'immigration. Tandis qu'en 1970 quelque 150 000 musulmanes et musulmans résidaient dans le pays, on en dénombre aujourd'hui plus de 350 000. Ceci implique aussi qu'il y a beaucoup plus de couples où l'un des partenaires est de confession évangélique-reformée, tandis que l'autre appartient à la religion musulmane.

Parfois il y a des couples qui demandent à être mariés à l'église. Pour les pasteurs, cette situation est nouvelle et inhabituelle. La documentation que nous fournissons ici prétend leur apporter une aide. Elle présente les réflexions fondamentales qu'un tel lien comporte et offre en annexe des textes liturgiques, des adresses et des ressources.

Les couples de confession ou religion différente constituent l'occasion de se poser des questions qui surgissent de toute manière lorsqu'un couple désire se marier. Toutefois, elles s'imposent davantage quand les partenaires désireux de se marier appartiennent à des cultures et des religions différentes. Elles désignent autant les opportunités que les difficultés liées à de telles unions.

À cet effet, les expériences des personnes qui vivent dans des situations similaires et qui cherchent à les vivre d'une manière responsable et ouverte sont très utiles.

Quand un couple désire se marier à l'église, il existe dans la plupart des cas une attitude fondamentalement positive à l'égard de l'acte religieux. Cela vaut la peine de discuter et de préparer soigneusement le mariage avec le couple. Puisqu'il est important de prendre au sérieux la volonté des deux personnes de partager leur vie, c'est aussi le devoir du pasteur ou de la pasteure, de les rendre attentifs aux possibles difficultés qui peuvent résulter de l'union de deux personnes de religions différentes, non pas pour leur faire peur, mais pour entamer une discussion fructueuse sur le fait de vivre avec des différences. Pour le pasteur, un mariage interreligieux constitue un défi particulier. Son approche théologique et son attitude humaine seront des éléments centraux dans la préparation et la célébration du mariage.

Les informations fournies dans ce guide ont été discutées avec de nombreux pasteurs et partenaires musulmans.

*Eva Steiner et Benz H. R. Schär*

# Avant-propos du Conseil synodal

Les religions et les cultures se rencontrent rarement d'une manière aussi intense que dans un couple mixte. Or, c'est de plus en plus souvent le cas dans notre société, et ce aussi entre des personnes appartenant au christianisme et à l'islam. Le fait que plusieurs de ces couples décident de se marier à l'église constitue un défi pour les pasteurs. Accompagner les pasteurs ainsi que les couples concernés dans la recherche d'une voie envisageable est pour le Conseil synodal une tâche importante. Le présent guide expose les questions centrales, fait des suggestions, pour la préparation et l'organisation d'un tel mariage et cite des passages adéquats de la Bible et du Coran. Il apporte ainsi une contribution à la cohabitation respectueuse entre les différentes religions et cultures.

*Pia Grossholz-Fahrni*

*Conseillère synodale, responsable du Service Terre Nouvelle-Migration*

## Religion, couple, famille

Souvent, les familles se montrent critiques à l'égard d'un mariage interreligieux. C'est en particulier le cas pour la partie musulmane lorsque le futur époux est chrétien. En effet, pour une femme musulmane, un tel mariage est formellement interdit. Toutefois, étant donné que les couples de ce type sont toujours plus fréquents, les théologiens musulmans européens ont commencé à discuter, dans les grandes lignes, de cette possibilité.

Dans la compréhension chrétienne du couple, les critères suivants jouent un rôle important:<sup>1</sup>

– la réciprocité, en particulier dans la relation juridique (cf. Mc. 10, 2–12: «...s'il est permis à un mari de répudier sa femme...»)

– l'égalité de rang, en particulier dans le système de valeurs (cf. Ga. 3, 28 «...il n'y a plus ni homme ni femme...»)

– la soumission mutuelle dans l'amour (cf. Eph. 5, 21 «Soumettez-vous les uns aux autres...»)

– l'appui inconditionnel (cf. Ga. 6, 2 «Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi du Christ...»).

Il s'agit d'un partenariat basé sur l'engagement, dans lequel une bonne connaissance et une responsabilité commune en ce qui concerne les projets des partenaires jouent un rôle important. Dans un couple mixte, qui se marie à l'église, la religion du partenaire doit aussi être considérée selon ces critères. Ainsi, le partenariat, la réciprocité, l'égalité de rang et le respect doivent aussi caractériser le rapport avec la religion de l'autre conjoint. Ces valeurs des époux chrétiens doivent, à leur tour, être également respectées par le conjoint de l'autre religion.

Les critères mentionnés ci-dessus sont en partie en désaccord avec la compréhension du couple dans les sociétés islamiques:

– Les relations de couple sont ici beaucoup plus ancrées dans la vie de la famille au sens large. Par conséquent, la participation de la

famille et du milieu social dans la fondation du couple et sa vie quotidienne sont plus importantes que chez nous.

– La fondation de sa propre famille et l'éducation des enfants constituent pour les musulmans un devoir fondamental de toute une vie.

– La loyauté mutuelle, la fidélité et le respect de l'intimité de l'autre sont des éléments essentiels pour un couple musulman.<sup>2</sup>

Malgré les différences basées en partie sur la religion, mais aussi sur la culture, il ne faut pas oublier les similitudes. Celles-ci se trouvent parfois là où nous ne sommes pas habitués à les chercher: en ce qui concerne les rôles de l'homme et de la femme, il convient de constater que l'égalité des droits religieux et économiques n'est pas totalement acquise ni dans la société chrétienne ni dans la musulmane. Également, tant la Bible que le Coran s'adressent en premier lieu aux hommes, s'adressant souvent aux femmes seulement de manière implicite.

Il faut toutefois tenir compte du fait que ni l'islam ni le christianisme ne sont des religions uniformes avec des croyances et coutumes identiques. Dans l'islam, il y a, en particulier, les traditions sunnite et chiite, qui sont à leur tour divisées en différentes «écoles de droit». Pour toutes ces écoles le Coran est sacré, mais elles diffèrent quant aux interprétations des traditions et des règles pour les questions de la vie. En plus, la vie musulmane varie considérablement d'un pays à l'autre.

En Suisse, à peu près 20% des personnes originaires de Turquie sont alévis. Le plus souvent, les musulmans orthodoxes ne les reconnaissent pas comme des frères et sœurs de foi et eux-mêmes se considèrent musulmans seulement en partie. Pour eux, le Coran n'est pas un livre à interpréter littéralement, mais une consignation écrite de révélations

qui doit être lue d'un œil critique. Les alévis ne prient pas à des heures fixes, ne font pratiquement pas le pèlerinage à la Mecque et ne jeunent pas pendant le Ramadan. Les femmes et les enfants participent aux cérémonies religieuses, où les danses rituelles jouent un rôle important. Il appartient expressément à chaque personne d'avoir ses propres croyances.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

«Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux »  
*Sourate 1, 1*

<sup>1</sup> Nous suivons une courte description de Hermann Ringeling (Ehe und Familie, Verbindlichkeit im Wandel, dans: Zeitschrift für Evangelische Ethik (ZEE) 1982, p. 218–231).

<sup>2</sup> Critères expliqués en détail dans site Internet de grande qualité «Islamische Glaubensgemeinschaft in Österreich» ([www.derislam.at](http://www.derislam.at)), en allemand et arabe.

# Coutumes et droit

Contrairement à ce qui se passe dans la société chrétienne sécularisée, la régularisation de la vie sociale de nombreux pays islamiques se base dans une grande mesure sur la religion, et ce jusqu'à l'établissement des normes légales. Toutefois, l'organisation et l'application du droit islamique est très hétérogène et les théologiens musulmans ont une grande variété d'opinions à ce sujet.

Jusqu'à aujourd'hui, lors des mariages en Suisse, les coutumes et les mœurs ainsi que le droit du pays d'origine du partenaire musulman jouent, au moins indirectement, un rôle important. Par conséquent, il est important pour le couple de les prendre en considération.

En principe, dans l'islam comme dans l'Ancien Testament, le mariage n'est pas un acte religieux mais civil. Quand les fiancés et leurs familles ont donné leur consentement, ils établissent un contrat de mariage, qui sera en dernière instance signé par les deux personnes désireuses de se marier, en présence de deux témoins compétents. Une partie importante du contrat est la dot que le mari doit verser. Elle est souvent payée en or ou dans une monnaie stable et, en cas de divorce, elle revient à la femme. Après la conclusion du contrat, la plupart des couples laissent passer un délai de 24 heures. Ensuite, le marié emmène la mariée chez lui et l'on fête l'événement. Le soir, l'imam prononce une prière de bénédiction.<sup>3</sup>

Il est important pour les futurs mariés de savoir qu'en Suisse un mariage religieux pré-suppose un mariage civil et que les lois qui régissent la vie commune, le mariage et le droit concernant les biens matrimoniaux se trouvent dans le code civil suisse. Tous les habitants et habitantes de Suisse sont soumis à la législation du pays. La liberté religieuse figure, entre autres, comme un droit fondamental ancré dans la Constitution fédérale.

Il est important de parler expressément de ces choses, étant donné que le droit matrimonial islamique règle beaucoup de choses d'une façon très différente par rapport à ce qui est usuel ici.

<sup>3</sup> Propos oraux de Tasin Ilijazi, imam à Steffisburg. Ils font référence à la Macédoine. D'autres régions, sont régies, sur certains aspects, par d'autres règles. En Suisse, par exemple, on renonce souvent à la dot.

# Le mariage et sa préparation

Le règlement ecclésiastique des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (§48) stipule qu'il est possible de bénir le mariage d'un couple formé par deux personnes de religions différentes:<sup>4</sup> «Lorsque l'un des époux appartient à une autre religion ou qu'il se dit sans confession, le pasteur lui recommandera lors de l'entretien de respecter la conviction religieuse du partenaire chrétien. Il encouragera le partenaire réformé évangélique à rester libre de vivre sa propre foi et d'en témoigner tout en respectant les convictions de son partenaire». Le mariage du couple chrétien-musulman se célébrera donc dans le respect de la religion de l'autre, et les entretiens de préparation au mariage aideront à maintenir ce respect au-delà de la cérémonie de mariage.

Par conséquent, pendant la phase de planification il est important d'accompagner les futurs mariés avec beaucoup de soin et de tact. Entre le pasteur ou la pasteure et les futurs mariés devrait s'installer une relation de confiance qui permette aussi d'aborder des thèmes délicats et de parler ouvertement. Les textes qui figurent dans la partie «ressources» (numéros 3 et 4), rédigés à partir des expériences d'un groupe de discussion islamo-chrétien en Angleterre, offrent des suggestions à cet effet. Pendant les entretiens de préparation, il peut s'avérer très utile, dans la mesure du possible, de faire participer aussi les témoins de mariage ou des membres de la famille.

La préparation de la liturgie peut se faire à partir de formulaires existants.<sup>5</sup> Il faut, toutefois, examiner ces textes à la lumière des conditions particulières d'un mariage islamo-chrétien, autant que possible ensemble avec les futurs mariés.<sup>6</sup> La liturgie de la «Cérémonie de mariage de Sâdia et René» (catholique), commentée par les mariés, peut aussi être utile ([www.gfic.net](http://www.gfic.net) – Groupe des foyers islamo-chrétiens).

Les promesses de mariage ont une grande importance (cf. Texte 9). Elles devraient être formulées avec soin et en termes d'égalité de droits par les futurs conjoints eux-mêmes, d'après leurs propres croyances religieuses. À cet effet, l'expression de leur respect mutuel est primordiale, aussi en ce qui concerne la religion. L'éducation religieuse des enfants peut également être évoquée dans une promesse commune (cf. Texte 12).

Dans le Coran, on trouve des beaux passages à lire (cf. entre autres le titre de cette brochure ainsi que les textes arabes cités). Si possible, ils devraient être lus en arabe et ensuite traduits en français. La beauté de l'écriture arabe peut aussi avoir une place, par exemple dans une feuille liturgique ou de chants.<sup>7</sup>

<sup>4</sup> Il s'agit d'un mariage chrétien. Il n'existe pas de «mariage interreligieux».

<sup>5</sup> Il existe des exemples de préparation dans le site de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, [www.protestant-vaud.ch](http://www.protestant-vaud.ch) (Sous les rubriques: «Autres secteurs, Dialogue interreligieux, mariage protestant-musulman») et dans le document du de travail du Comité «Islam en Europe», «Chrétiens et Musulmans: Prier ensemble? Réflexions et Textes» (<http://www.cec-kek.org/Francais/PrayingtogetherF.pdf>).

<sup>6</sup> Les croyances chrétiennes suivantes peuvent susciter des questions à la partie musulmane: l'incarnation de Dieu en Jésus Christ, la crucifixion de Jésus Christ et la trinité.

<sup>7</sup> Les textes en écriture arabe de ce guide peuvent servir de modèle à photocopier.



وقفينا على آثارهم بعيسى  
ابن مريم مصدقا لما بين يديه  
من التوراة وآتيناه الإنجيل فيه  
هدى ونور ومصدقا لما بين  
يديه من التوراة وهدى  
وموعظة للمتقين

«Nous avons envoyé après eux Jésus, fils de Marie, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Thora avant lui. Et nous lui avons donné l'Évangile, où il y a guide et lumière, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Thora avant lui, et un guide et une exhortation pour les pieux.»  
Sourate 5, 46

Points sur lesquels les futurs conjoints devraient se mettre d'accord avant le mariage établissant un contrat écrit. Afin de souligner son importance, il peut aussi être signé devant notaire.<sup>8</sup>

Cérémonie de mariage  
Liberté religieuse des époux  
Fidélité et monogamie  
Enfants  
Questions économiques  
Codes vestimentaires,  
activités professionnelles, voyages  
Dissolution du mariage  
par divorce ou décès  
Héritage  
Décès et enterrement  
Modification du présent contrat

PS: Si le couple souhaite aussi célébrer une cérémonie religieuse islamique, le document qui s'ensuivra devra faire référence à ce contrat. En cas de dispositions contradictoires, c'est ce contrat qui prévaudra.

<sup>8</sup> Ce contrat intègre la tradition islamique du «contrat de mariage». En Suisse, le contrat de mariage régit normalement le régime matrimonial (des biens patrimoniaux) des époux. Beaucoup des points énumérés sont en Suisse soumis à des lois ou sont alors, mais seulement dans certaines limites, laissés au libre consentement des conjoints. Ainsi, par exemple, la liberté religieuse et la procédure de divorce correspondent au premier cas de figure, tandis que le droit de succession appartient au deuxième. Pourtant, dans les relations internationales – lorsque le couple, par exemple, voyage au pays d'origine du partenaire étranger – s'appliquent d'autres normes et souvent le législateur du pays d'origine du partenaire étranger a quelque chose à dire et parfois c'est exactement le contraire. Dans la brochure de Sami Aldeeb sur les mariages islamo-chrétiens, on trouve des modèles de contrats détaillés en cinq langues (voir la section Bibliographie).

## Ressources 2

### Passages importants de la Bible et du Coran pour la compréhension du couple

Afin que les futurs conjoints puissent se faire une idée de ce qui se trouve dans la Bible et le Coran à propos du couple, on indique ici quelques passages qui y font référence. En ce qui concerne le Coran, nous avons retenu des passages qui sont importants du point de vue juridique dans beaucoup de pays islamiques et qui peuvent donner lieu à des discussions dans un couple mixte. Mais les deux listes montrent aussi que la Bible et le Coran présentent beaucoup de points en commun.

#### Bible

La création de l'être humain et du premier couple (Gn. 2, 18–24)  
La merveilleuse création de Dieu (Ps. 104)  
L'avis de Jésus sur le couple (Mc. 10, 2–10)  
Les Béatitudes et l'adultère (Mt. 5, 1–12 et 5, 27)  
Jésus et la femme adultère (Jn. 8, 1–11)  
L'essence de l'amour (1 Co. 13, 1–8)  
L'éloge de l'amour (Ct. 2, 1–14)

#### Coran

La création de l'être humain issu d'un seul être (Sourate 4, 1)  
Dieu et la création (Sourate 24, 42–47)  
Le mari en tant que chef de la famille (Sourate 2, 228 et 4, 34)  
Interdiction de mariage avec des femmes d'autres religions (Sourate 2, 221)  
Autorisation de mariage avec des femmes des «religions du Livre»: judaïsme et christianisme (Sourate 5, 5)  
Tolérance de la polygamie (Sourate 4, 3)  
Égalité de traitement pour toutes les épouses (Sourate 4, 129)  
Les différents peuples et leurs relations (Sourate 49, 13)  
Les relations entre l'homme et la femme (Sourate 4, 127–131)  
Relations entre les époux: affection et bonté (Sourate 30, 21)  
Protection mutuelle (Sourate 2, 187)

يا أيها الناس إنا خلقناكم  
من ذكر وأنثى وجعلناكم  
شعوبا وقبائل لتعارفوا  
إن أكرمكم عند الله أتقاكم  
أن الله عليم خبير

«Ô hommes!

Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle,

et nous avons fait de vous des nations et des tribus,

pour que vous vous entre connaissiez.

Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux.

Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur.»

Sourate 49, 13

«Je crois que la raison pour laquelle nous nous entendons si bien, malgré le fait que nos racines religieuses soient différentes et que nous n'ayons pas tout à fait les mêmes croyances, c'est que nous rions des mêmes choses, que nous aimons faire les mêmes choses et que nous partageons les mêmes goûts et idées. Cela peut être difficile d'épouser quelqu'un d'un pays différent, ou d'une autre religion. Il faut juste être très flexible et tolérant.»

«Si vous faites partie d'un couple interreligieux, peut-être avez-vous déjà entendu des histoires de couples éclatés, d'enfants que l'on emmène à l'étranger et qui perdent tout contact avec leur famille en Europe, ou de proches qui s'octroient le droit de dire au couple comment il doit vivre. Les mariages interreligieux, semblerait-il, sont difficiles et ils peuvent aussi être fragiles. Mais peut-être n'avez-vous pas entendu parler des très nombreux couples mariés qui sont heureux et trouvent leur vie commune enrichissante, et dont les enfants apprennent depuis le début l'ouverture d'esprit et la tolérance. Souvent, ces couples interreligieux qui semblent bien marcher sont formés par des partenaires qui sont sensibles aux origines culturelles et religieuses de l'autre, qui n'évitent pas les différences mais les vivent de façon créative.»

«Il est important de regarder les points en commun, mais que faisons-nous de nos différences ? Il faut en être conscient et en parler.»

«Que faire quand nos différences nous posent des problèmes ? Dans ce cas-là, il est bien de se renseigner, autant que possible, sur la religion du partenaire, de poser des questions et d'en discuter. Personne n'incarne littéralement sa religion telle que décrite dans un manuel. Vous devriez donc vous renseigner à propos de la tradition et de la culture particulières dans lesquelles votre par-

tenaire a grandi. Essayez de présenter et d'expliquer, autant que possible, votre propre tradition, même pour des choses qui vous semblent évidentes. Si possible, visitez les lieux de culte de l'autre. Peut-être que l'on attend de vous que vous vous couvriez la tête et que vous enleviez vos chaussures avant d'entrer dans l'enceinte du lieu de culte. Si les hommes et les femmes prient séparément, comme c'est le cas dans beaucoup de religions, cela peut être une bonne idée d'y aller avec un ou une amie du même sexe. Il se peut que vous soyez agréablement surpris. Et même si vous trouvez la religion de votre partenaire étrange ou dérangement, essayez de garder l'esprit ouvert. Discutez des points que vos religions ont en commun, de ce que vous admirez dans la tradition de l'autre et réfléchissez sur ce que vous pouvez apprendre. Pensez aussi à ce qui est important pour vous et partagez-le avec votre partenaire.»

«Beaucoup de personnes qui se marient avec quelqu'un d'une religion ou d'une culture différente découvrent que leur propre identité commence à devenir plus importante pour eux. Le fait de vivre avec un partenaire qui ne considère pas les mêmes choses comme allant de soi peut stimuler certaines personnes à explorer davantage leur propre foi, même si auparavant elles n'y étaient pas particulièrement intéressées.»

«A mesure que le temps passe et que vous apprenez plus sur les préférences et les habitudes de l'autre, il est possible que vous trouviez l'adaptation plus facile. Mais il est probable qu'il s'agisse d'un processus continu, dans lequel on doit constamment répondre à de nouvelles questions et à de nouveaux défis.»<sup>9</sup>

<sup>9</sup> [www.mcmarriage.org.uk](http://www.mcmarriage.org.uk) (Rubrique «ressources») – Nous nous sommes permis de traduire les textes originaux assez librement.

Est-ce que je respecte les valeurs fondamentales de la religion de mon partenaire? Est-ce que mes valeurs seront respectées?

Est-ce que je peux supporter la désapprobation (de ma famille, mon entourage, la famille de mon partenaire)?

Est-ce que je suis prêt(e) à essayer de m'y accommoder? Est-ce que lui/elle est également prêt(e)?

Est-ce que notre relation et le travail qu'elle implique sont pour moi le plus important?

Est-ce qu'il/elle peut faire des compromis?

Est-ce que je m'intéresse à la religion et à la culture de mon partenaire et pense pouvoir vivre le reste de ma vie avec nos différences, ou est-ce que j'espère, inconsciemment, qu'elles disparaissent? Comment est-ce pour lui/elle?

Suis-je conscient(e) que cette religion et cette culture deviendront aussi une partie importante de ma vie? Est-ce que je suis prêt(e) à en apprendre davantage et à y prendre part? En est-il de même pour lui/elle?

Est-ce que je suis prêt(e) à ce que mon partenaire change ses convictions et ses habitudes religieuses au cours de sa vie? Est-ce qu'il/elle est prêt(e) à accepter que je puisse changer moi aussi? (Les sentiments et les valeurs morales changent, par exemple, après la naissance d'enfants.)

Si j'espère que mon partenaire finisse par adopter ma religion, est-ce que je lui en ai parlé? Est-ce que je peux accepter que cela ne se produise peut-être jamais? Comment est-ce pour lui/elle?

Est-ce que je peux accepter que nos enfants, indépendamment des choix que l'on fasse pour eux, en dernière instance choisissent eux-mêmes la religion à laquelle ils veulent appartenir, que leur vie et leur identité seront toujours différentes des miennes?

Est-ce que je pourrai faire preuve de tolérance à l'égard de leur mode de vie différent,

quoi qu'il se passe dans ma relation avec mon partenaire?

Est-ce que je veux relever les défis ci-dessus mentionnés? Est-ce que je peux parler avec mon partenaire de ces sujets?

---

<sup>10</sup> [www.mcmarriage.org.uk](http://www.mcmarriage.org.uk) (Rubrique «ressources»)

Gn. 2, 18–24  
Ct. 2, v. 8, 14, 16 et 8, 1–7  
Pr. 3, 3–6  
Ecc. 4, 9–12 et 9, 7–10  
Ps. 8; 23; 104; 139, 1–6  
Mt. 5, 1–12 et 22, 35–40  
Mt. 6, 9–13 (Notre Père)  
Lc. 12, 22–31  
1 Co. 13, 1–13  
Rm. 12, 1 et 2, 9–18

السلام

Al-Salam – La Paix

الرؤوف

Al-Ra'uuf – Le Très Bienveillant

الرحيم

Al-Rahim – Le Tout Miséricordieux

<sup>11</sup> Les thèmes de la miséricorde, l'amour et la grandeur de Dieu et la création sont particulièrement appropriés.

«À la lumière du matin nous te louons, oh Seigneur; car tu es le sauveur de toute la création. Offre-nous, dans ta miséricorde, un jour rempli de ta paix. Pardonne-nous nos fautes. Ne nous laisse pas perdre espoir. Montre-toi à nous. Porte-nous dans ton amour compatissant; ne nous laisse pas. Toi seul connais notre faiblesse. Oh Seigneur, ne nous abandonne pas.»<sup>12</sup>

«Seigneur, ouvre nos yeux afin que nous puissions voir ce qu'il y a à voir. Ouvre nos oreilles afin que nous puissions entendre ce qu'il y a à entendre. Ouvre nos lèvres afin que nous puissions dire ce qu'il faut dire. Ouvre nos mains afin que nous changions ce qu'il est bon de changer. Ouvre-nous au futur, prépare-nous Seigneur à la venue de ton règne.»<sup>13</sup>

«Seigneur, notre Terre n'est qu'une petite planète au milieu de l'univers. Il nous appartient d'en faire une planète dont les habitants ne seront plus tourmentés par la guerre, la faim et la peur, où ils ne seront plus séparés selon la race, la couleur et l'idéologie. Donne-nous le courage et la force de commencer cette tâche dès aujourd'hui, afin que nos enfants et petits-enfants puissent porter le nom «Homme» avec fierté.»<sup>14</sup>

«Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix.

Là où est la haine, que j'apporte l'amour.  
Là où est l'offense, que je mette le pardon.  
Là où est la discorde, que je mette l'union.  
Là où est l'erreur, que je mette la vérité.  
Là où est le désespoir,  
que je mette l'espérance.  
Là où sont les ténèbres,  
que je mette la lumière.  
Là où est la tristesse, que je mette la joie.

O Seigneur, que je ne cherche pas tant à être consolé qu'à consoler,  
à être compris qu'à comprendre,  
à être aimé qu'à aimer.

Car, c'est en se donnant que l'on reçoit,  
c'est en s'oubliant soi-même  
que l'on se retrouve soi-même,  
c'est en pardonnant  
que l'on obtient le pardon,  
c'est en mourant  
que l'on ressuscite à l'éternelle vie.»<sup>15</sup>

---

<sup>12</sup> Prière syriaque orthodoxe, parue dans: Gotteslob. Katholisches Gebet- und Gesangbuch, Stuttgart 1975, Nr. 15,2 (traduction libre).

<sup>13</sup> Ibid., num. 604, 3 (traduction libre)

<sup>14</sup> Prière des Nations Unies rédigée en anglais par l'écrivain américain Stephen Vincent Benét (1898–1943).

<sup>15</sup> Prière de la paix attribuée à François d'Assise (formulée en 1913 en France).

«Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Maître du Jour de la rétribution. C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours. Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru ta colère, ni des égarés.» (Sourate 1, 1–7 Cette Sourate s'appelle «Al-Fatiha» / «Prologue ou Ouverture». Elle est lue lors des mariages musulmans.)

«Et parmi ses signes, Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.» (Sourate 30, 21)

«Si Allah avait voulu, certes Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concurrencez donc dans les bonnes œuvres.» (Sourate 5, 48)

«C'est Lui Allah. Nulle divinité autre que Lui, le Connaisseur de l'Invisible tout comme du visible. C'est Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. C'est Lui, Allah. Nulle divinité que Lui; le Souverain, le Pur, L'Apaisant, le Rassurant, le Prédominant, le Tout Puissant, le Contraignant, l'Orgueilleux. Gloire à Allah ! Il transcende ce qu'ils Lui associent. C'est Lui Allah, le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur. A Lui les plus beaux noms. Tout ce qui est dans les cieux et la terre le glorifie. Et c'est Lui le Puissant, le Sage.» (Sourate 59, 22–24)

«Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même. Ni somno-

lence ni sommeil ne le saisissent. A lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Trône déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand.» (Sourate 2, 255)

---

<sup>16</sup> Traduction en français du Coran: Professeur Mouhammad Hamidullah (Paris, France), <http://islamfrance.free.fr/coran.html#Coran>

«Mon cœur est devenu capable  
d'accueillir toute forme.  
Il est pâturage pour gazelles  
et abbaye pour moines !  
Il est un temple pour idoles  
et la Kaaba pour qui en fait le tour,  
il est les Tables de la Thora  
Et aussi les feuillets du Coran !  
Je crois en la religion de l'amour  
où que se dirige ses caravanes  
car l'amour est ma religion et ma foi.»<sup>17</sup>

«Mon Dieu, la nuit s'en est allée  
et le jour resplendit.  
Je voudrais savoir si  
tu as accepté ma nuit,  
en quel cas je serais pleine de joie.  
Ou si tu l'as rejetée,  
alors je saurais me résigner à ta volonté.  
Par ta gloire, tel sera mon perpétuel souci,  
aussi longtemps que tu me feras vivre  
et me soutiendras.  
Par ta gloire, si tu me chassais de ta porte  
je ne m'éloignerais pas  
car dans mon cœur  
ton amour s'est installé.»<sup>18</sup>

«O Ami, dans l'océan de ton amour  
Je veux me jeter, m'y noyer et passer outre  
Des deux mondes,  
je veux faire un bien de fêtes,  
Je veux les parcourir,  
je veux m'y réjouir, et passer outre.  
Je veux me jeter dans l'océan, et m'y noyer,  
Je ne veux plus être ni «a», ni «d», ni «m»  
Je veux être rossignol dans le jardin de l'Ami  
Y cueillir les roses; et passer outre.»<sup>19</sup>

«Je t'aime de tout mon cœur  
Je ne dévie point de ce chemin  
Tu es présent partout où je regarde  
Je ne peux te mettre que dans mon cœur  
Il est d'une beauté sans pareil  
Peut-il y avoir un autre signe.  
Que faire à celui qui m'a pris à moi-même  
Qui peut mettre le pied avant le Sultan  
A l'un, échoit la Providence  
L'autre en veut davantage  
Ton amour me prend à moi-même  
Cette peine si douce sans remède  
La charia [ta loi]  
est le droit chemin à emprunter  
La vérité est là-dedans (...)»<sup>20</sup>

---

<sup>17</sup> Ibn Arabi (1165–1240) L'harmonie parfaite d'Ibn Arabi, avec des calligraphies de Hassan Massoudy, Éditions Albin Michel, 2001

<sup>18</sup> Rabi'a al-Adawiyya (717-801), sainte soufie, traduction libre.

<sup>19</sup> Yunus Emre (humaniste et mystique anatolien, proche de la tradition alévi, env. 1241–1321). Traduit du turc par Perteve Boratov. Les lettres «a, d, m» formant la racine trinitaire d'Adam, le premier homme, l'Homme.

<sup>20</sup> Yunus Emre. Source: Nimet Arzik (Anthologie de la Poésie Turque), Ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie



Partenaire musulman(e):

Au nom de Dieu clément, Celui qui fait miséricorde.

En ce moment, alors que devant Dieu je me prépare à conclure un mariage, je déclare être de tradition musulmane (ou je déclare être musulman ou je déclare être de religion musulmane).

Je veux devant vous tous et en toute liberté fonder avec ..... un foyer de vie et d'amour et établir avec lui/elle un lien vrai et durable.

Je promets de t'aimer, de te respecter et de t'aider à vivre, dans la vérité et dans la fidélité, dans les bons et dans les mauvais jours. Je m'engage à respecter ta foi (ou ta religion, ou ta tradition religieuse) et à m'efforcer de mieux la connaître. Je désire que notre vie de couple soit aussi un engagement dans la société pour toujours plus de paix, d'amour et de justice.

Je t'aime.

Partenaire protestant(e):

Au nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

En ce moment, alors que devant Dieu je m'engage dans le mariage, je déclare être de tradition chrétienne (ou je déclare être chrétien ou je déclare être de religion chrétienne ou protestante).

Je veux devant vous tous et en toute liberté fonder avec ....., de religion musulmane, un foyer de vie et d'amour et établir avec lui/elle un lien vrai et durable.

Je veux t'aimer et t'accepter tel que tu es, vivre avec toi dans la joie, dans l'espérance et aussi dans les moments difficiles et tristes.

Je promets de respecter en toi tout ce qui te fait autre et de t'aimer au-delà des divergences. Mon but est de vivre pleinement et ensemble face au monde un amour véritable et courageux.

Je t'aime.<sup>21</sup>

Nous désirons un jour fonder une famille. Si Dieu nous accorde d'avoir des enfants, nous voulons les entourer d'un amour inconditionnel, dans le respect de l'autre et d'eux-mêmes. Nous voulons leur donner les bases religieuses et spirituelles qui leur permettront de donner un sens et une direction à leur vie, et de répondre à l'appel que Dieu leur adresse. Pour cela, nous nous engageons aujourd'hui à leur parler des deux traditions religieuses qui composent notre vie de couple, avec l'aide de l'Eglise et de la Mosquée. Ils choisiront librement à l'âge adulte leur chemin et nous respecterons ce choix.

<sup>21</sup> Église évangélique réformée du Canton de Vaud (éd.), Préparation et célébration d'une bénédiction de mariage entre un(e) partenaire protestant(e) et un(e) partenaire musulman(e) (2003).

Aldeeb, Sami, Mariages entre partenaires suisses et musulmans: connaître et prévenir les conflits, 4ème éd., Lausanne, 2004.

Angehrn, Thomas/Weibel Werner en collaboration avec le groupe de travail «musulmans» de la SKAF (communauté catholique suisse de travail pour les migrants), Mariages islamo-chrétiens, guide pastoral de l'Eglise catholique en Suisse, 1999 (édition romande: Alain René Arbez).

Benturqui, D. et al., Couples islamo-chrétiens. Promesse ou Impasse, Lausanne, 1990.

Bauschke, Martin et al., Gemeinsam vor Gott, Gebete aus Judentum, Christentum und Islam, Gütersloh, 2004.

Comité «Islam en Europe», de la CEE et du CCEE, Chrétiens et Musulmans: Prier ensemble? Réflexions et textes. Document de travail, 2003, [www.ccee.ch/francais/domaines/comiteislam.htm](http://www.ccee.ch/francais/domaines/comiteislam.htm).

Comité «Islam en Europe», de la CEE et du CCEE, Mariages entre chrétiens et musulmans. Orientations pour les églises et les chrétiens en Europe, publiée conjointement par le Comité «Islam en Europe» et le Centre El-Kalima, 69 rue du Midi, 1000 Bruxelles, 1977, [www.ccee.ch/francais/domaines/comiteislam.htm](http://www.ccee.ch/francais/domaines/comiteislam.htm).

Commission fédérale des étrangers (Édit.), «Les mariages binationaux», brochure publiée en 2003, [www.eka-cfe.ch](http://www.eka-cfe.ch).

Cragg, Kenneth (Hrsg.), Common Prayer. A Muslim–Christian Spiritual Anthology, Oxford, 2003.

DFJP (Édit.), Droit matrimonial et le droit successoral. Un petit guide à l'intention des fiancés et des époux, 2007, disponible dans les 4 langues nationales, [www.bj.admin.ch](http://www.bj.admin.ch) (Sous les rubriques: «Thèmes – Société – État civil»).

Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (Édit.), Préparation et célébration d'une bénédiction de mariage entre un(e) partenaire protestant(e) et un(e) partenaire musulman(e), recommandation du Conseil synodal, 2003, [www.protestant-vaud.ch](http://www.protestant-vaud.ch) (Sous les rubriques: «autres secteurs – dialogue interreligieux – mariage protestant-musulman»).

Kälin, Walter, Grundrechte im Kulturkonflikt, Zürich, 2000.

Pahud de Mortanges, René et Tanner, Erwin (éd.), Muslime und schweizerische Rechtsordnung/Les musulmans et l'ordre juridique suisse, Freiburger Veröffentlichungen zum Religionsrecht 13, Fribourg (Éditions de l'Université de Fribourg), 2002.

## Ressources 12

*Services de consultation et sites Internet, où les futurs mariés et les pasteurs peuvent s'informer*

[www.arzillier.ch](http://www.arzillier.ch) – Maison du dialogue entre confessions, religions et spiritualités, av. de Rumine 62, 1005 Lausanne, tél. 021 311 1266.

[www.binational.ch](http://www.binational.ch) – Réseau des agences de consultation pour les couples et les familles binationaux en Suisse.

[www.frabina.ch](http://www.frabina.ch) – L'interlocuteur des couples binationaux. Agence de consultation pour femmes et couples binationaux.

[www.gfic.net](http://www.gfic.net) – Groupe des foyers islamo-chrétiens. Ce site catholique propose de nombreuses informations. Outre des commentaires de livres, des témoignages d'expériences vécues et des textes sur la famille et le mariage, on y trouve également de nombreuses adresses.

[www.gric.asso.fr](http://www.gric.asso.fr) – Groupe de recherches islamo-chrétien. Ce site propose des articles pour favoriser le dialogue interreligieux islamo-chrétien vécu dans la fidélité à sa propre foi et l'ouverture à la foi de l'autre.

[www.gris.info](http://www.gris.info) – Groupe de recherche sur l'islam en Suisse. Ce groupe propose des instruments de réflexion et de compréhension sur l'islam et les musulmans en Suisse.

[www.iras-cotis.ch](http://www.iras-cotis.ch) – Communauté de travail interreligieuse en Suisse (IRAS–COTIS), Winkelriedplatz 6, Postfach 4002, Bâle, tél. 061 361 59 81, [info@iras-coti.ch](mailto:info@iras-coti.ch).

[www.mcmarriage.org.uk](http://www.mcmarriage.org.uk) – Muslim/christian marriage support group (lettres d'information régulières, informations sur différentes liturgies de baptême, témoignages d'expériences vécues, questions relatives aux enfants, à l'identité, aux rites de passage etc.).

[www.le-sri.com](http://www.le-sri.com) – Service de l'Eglise Catholique de France pour les relations avec l'Islam.

“

Est-ce que je m'intéresse à la religion et à la culture de mon partenaire et pense pouvoir vivre le reste de ma vie avec nos différences, ou est-ce que j'espère, inconsciemment, qu'elles disparaissent?

Comment est-ce pour lui/elle?

Suis-je conscient(e) que cette religion et cette culture deviendront aussi une partie importante de ma vie?

Est-ce que je suis prêt(e) à en apprendre davantage et à y prendre part?

En est-il de même pour lui/elle?

”